

Ce manuel a été rédigé par Alain Bellebouche et Jérôme Guyon consultants-formateurs sur le logiciel sPAIEctacle.

sPAIEctacle est un logiciel développé et édité par



	A propos de cet addendum	5
1	Les principes généraux de la version multi-sociétés	6
1.1	Les listes et les fiches	6
1.1.1	Les listes	6
1.1.2	Les fiches	7
1.2	Les principes de paramétrage	7
1.2.1 1.2.1.1 1.2.1.2	Niveaux et Groupes Les Niveaux Les Groupes	7 7 8
1.2.2 1.2.2.1 1.2.2.2	Gestion des A.T. en version multi-sociétés Rappels sur les cotisations d'Accident du travail Gestion des AT dans sPAIEctacle	9 9 9

### 2 Les particularités de la version multi-sociétés......11

2.1	Menu Fichier	11
2.1.1	Nouveau fichier de données	11
2.1.2	Ouvrir un fichier de données	
2.1.3 2.1.3.1 2.1.3.2 2.1.3.3 2.1.3.4 2.1.3.5 2.1.3.6	Sociétés Société, onglet principal Société, onglet Caisses Société, onglet Divers Société, onglet Chiffres-clés Société, onglet Paramétrage Société, onglet Paramétrage Société, onglet Audiens	
2.1.4	Fichier - Changer le mot de passe	21
2.1.5	Fichier - Utilisateurs	21
2.1.6 2.1.6.1 2.1.6.2 2.1.6.3	Fichier - Préférences Onglet principal et onglet Bulletin Préférences, onglet Emetteur Préférences, onglet Divers	
2.1.7	Fichier - Maintenance	23
2.1.8	Fichier - Sauvegarde Fichier - Restauration	23
2.2	Menu Édition	24
2.3	Menu Sélection	24

2.4	Menu Salariés	24
2.4.1	Menu Salariés - Ajouter un salarié	24
2.4.2	Menu Salariés - Recherche de salariés	25
2.4.3 2.4.3.1 2.4.3.2	Menu Salariés - Liste des salariés Exemple d'export / import de salariés Notes sur les commandes accessibles à partir de la barre de boutons de la liste affichée	25 .26 .27
2.5	Menu Paies	28
2.5.1 2.5.1.1	Menu Paies - Ajouter une paie Notes sur les commandes accessibles à partir de la barre de boutons de la liste affichée	28 . 28
2.6	Menu Paramètres	29
2.6.1	Menu Paramètres - Analytiques	29
2.6.2	Menu Paramètres - Professions	29
2.6.3	Menu Paramètres - Rubriques de paie	30
2.6.4 2.6.4.1 2.6.4.2 2.6.4.3	Menu Paramètres - Chiffres-clés Chiffres clés, onglet principal Chiffres clés personnalisés Chiffres clés, onglet A.T	30 . 30 . 30 . 31
2.6.5 2.6.5.1 2.6.5.2 2.6.5.3 2.6.5.4 2.6.5.5 2.6.5.6	Menu Paramètres - Paramétrage de la paie Caisses Retenues Catégories Professionnelles Catégories Salariales - Mutuelles Catégories Analytiques Conventions collectives	32 .32 .33 .38 .38 .38 .38
2.7	Menu États	39
2.7.1	Remarques sur les écritures comptables	40
2.7.2	Remarques sur la clôture	40
2.7.5	Menu Etats - DADS-U - TDS et DNA-CRC	41
2.8	Menu Fenêtres	41
<b>2.9</b> 3	Menu Aide Recommandations générales	<b>41</b> 42





### Parcours découverte des spécificités de sPAIEctacle en version Multi-sociétés

### A propos de cet addendum

Ce manuel est un addendum au manuel de référence de sPAIEctacle. Il aborde les seules spécificités de la version multi-sociétés. Il suppose que l'utilisateur a acquis les principes généraux de fonctionnement du logiciel en version «mono-société», et notamment les parties :

- ✓ Salariés
- ✓ Paies
- ✓ Paramètres professions / rubriques de paie
- ✓ Paramétrage de la paie
- ✓ Retenues
- Catégories salariales
- ✓ Catégories professionnelles

Ce manuel est découpé en deux parties :

#### 1 Les principes généraux de la version multi-sociétés

Cette première partie aborde les «grandes fonctionnalités» et points de paramétrage propres au fonctionnement de cette version

#### 2 Les particularités de sPAIEctacle multi-sociétés, menu par menu

Dans cette seconde partie, le principe retenu est celui d'une visite dans le sens de l'arborescence du menu.

On dissociera à chaque fois :

- ✓ ce qui appelle des remarques par rapport à la mono-société
- ✓ ce qui est différent de la mono-société



1

### SPaiECTACLE

# Les principes généraux de sPAIEctacle en version multi-sociétés

sPAIEctacle multi-sociétés permet de traiter la paie de plusieurs sociétés dans le même fichier. Toutes les sociétés sont accessibles simultanément, en permanence. sPAIEctacle multi-sociétés est commercialisé sur les mêmes principes que les versions mono-société :

- Le nombre de sociétés et de salariés est illimité

- Le nombre de paies est en principe illimité : en pratique, le plafonnement de la version en fonction de la masse salariale brute annuelle - toutes sociétés confondues - constitue la seule limitation du fichier.

Les données sont accessibles en permanence pour toutes les sociétés.

Le paramétrage est conçu sous une forme «transversale» qui met en associe les caractéristiques communes des sociétés semblables.

### 1.1 Les listes et les fiches

### 1.1.1 Les listes

Les listes sont communes aux différentes sociétés. Le logiciel propose en haut à droite de chaque liste une liste déroulante permettant d'afficher (ou de filtrer l'affichage) des données de la liste par société.

Par défaut, lorsque l'on ouvre le logiciel, la première liste affichée est positionnée sur l'option «Toutes les sociétés». Pour n'avoir à l'écran que les données d'une société, il suffit de sélectionner la société souhaitée dans la liste déroulante.

Ce principe d'affichage est valable dans toutes les listes, à l'exception de celles propres au paramétrage. En effet, le paramétrage est par essence commun, transversal aux différentes sociétés.

#### Exemple : Liste des salariés

Lorsque vous ouvrez la liste des salariés, sPAIEctacle vous propose la liste de tous les salariés actifs de toutes les sociétés.

Société	Nom	Prénom	CROISIERES PRO	DUCTION tacles stabilité
CROISIERES PRODUCTION	CATU-PINAULT DE LA VILLARDIERE	Adeline Pierre Antoine	Gérent Le Cinéma de P Société exempl Directeur C Toute la technie	apa e que
La salle de spectacles	DELAVEAU	Alexea	Artiste lyrique	42TOEL AVE AU
Toute la technique	DURANCEAU	Franck	Secretaire	421DUF
CRUISIERES PRODUCTION	PENTROOCI	Eliza Ruize	Secretaire	421000
	CRANDOLERC	Manuel	Comptable	4210AM
		Haguste	Artista desestique	421000
Toute la technique	HENRI	Francoise	Technicien lumière	421HEE
La salle de spectacles	HON HY	Feng Shui	Artiste Musicien	421H0NHY
La salle de spectacles	МАНО	Felix	Artiste Musicien	421MAH0
La salle de spectacles	REGENT	Marie	Artiste dramatique	421REGENT

Une liste déroulante placée à droite du bouton imprimante vous permet de "filtrer" les salariés d'une société.





Notez que si après cette manipulation, et à ce moment, vous souhaitez afficher une liste de paies, sPAIEctacle affichera la liste des paies de la société choisie lorsque vous avez affiché les salariés.

Une autre manière de dire cela est : sPAIEctacle garde en "mémoire" un tri opéré par société quelle que soit la liste "filtrée". Mais cette liste ne pourra être à nouveau affichée (après diverses manipulations) que si le "filtre" par société correspond bien à la société choisie.

### 1.1.2 Les fiches

Les différentes fiches (salariés, paies, analytiques) sont affectées à une société donnée. On trouve donc dans l'écran de saisie des fiches concernées une zone reprenant la raison sociale de la société.

### **1.2 Les principes de paramétrage**

sPAIEctacle en version multi-sociétés fonctionne sur les mêmes principes que la version mono société. Seules les zones de paramétrage comportent des spécificités fonctionnelles. On abordera ici les principes de "niveaux" et "groupes" et les particularités des retenues d'Accident du Travail. Chacun de ce ces thèmes fera l'objet de développements approfondis dans la deuxièmes partie de ce manuel.

### 1.2.1 Niveaux et Groupes

Les sociétés pour lesquelles on traite la paie n'œuvrent pas toujours dans le même secteur d'activité, ne cotisent pas forcément aux mêmes caisses, et leurs cotisations varient selon des critères nombreux : activité exercée, convention collective applicable, effectif salarié, implantation géographique, etc.

Ces critères sont ceux-là même qui sont repris par le logiciel pour définir le paramétrage des sociétés !

Pour cela, sPAIEctacle s'appuie sur deux notions propres au logiciel, appelées "Niveaux" et "Groupes".

Un niveau est une spécificité distinguant une entreprise d'une autre.

Un groupe est l'ensemble des cotisations liées à ce niveau, à cette spécificité.

Par exemple, telle retenue associée à telle caisse devra s'appliquer à une société en particulier. Il se peut que cette particularité concerne également une autre société. Dès lors, ce groupe ou cette "consigne" reste et restera applicable à d'autres sociétés.

Ainsi, lorsque le paramétrage d'une société comportant des particularités est effectué, on peut dire qu'il est fait pour toutes les sociétés comportant ces mêmes particularités. Il suffit de "le dire" aux sociétés concernées en sélectionnant pour chaque niveau le bon groupe.

#### 1.2.1.1 Les Niveaux

Employons une image pour illustrer le principe de fonctionnement des niveaux et des groupes :

Un groupement important d'entreprises, employant beaucoup de personnels, souhaite organiser son service paie ... Le directeur choisit de regrouper ses agents chargés d'exécuter la paie dans un immeuble de plusieurs étages, en confiant les tâches spécifiques à des équipes spécialisées.



dans les fiches Société, onglet Paramétrage, ainsi que dans les Retenues





au 1<sup>er</sup> étage : on verra ici les agents chargés de calculer les cotisations dues selon que l'entreprise cotise ou non au Fnal en totalité.

au 2<sup>ème</sup> étage : il confiera à d'autres agents le calcul des cotisations de Transport, car les sociétés ne sont pas toutes assujetties à cette cotisation, et celles qui le sont ne cotisent pas toutes au même taux

aux 3<sup>ème</sup> et 4ème étage : il confiera à d'autres agents le soin de déterminer si l'entreprise cotisera à la Taxe d'apprentissage ou à la taxe sur les salaires.

aux étages supérieurs, seront traités les calculs, plus complexes de retraite complémentaire.

Si on remplace le mot "étage" par "niveau", vous organiserez de la même manière dans sPAIEctacle la répartition des consignes... Ainsi, on créera au besoin un niveau "Fnal Totalité", un niveau "Transport", un niveau "Taxe d'apprentissage" et un niveau "Taxe sur les salaires", parce qu'on aura besoin de distinguer, société par société, une ou des particularités liées à ces niveaux. Puis d'autres niveaux encore pour la retraite complémentaire.

Poursuivons sur les groupes ...

#### 1.2.1.2 Les Groupes

Notre directeur se rend au 1er étage (ou "niveau Fnal Totalité") et confie à un groupe d'agents le soin de spécifier que telle société est soumise à cette cotisation et à autre groupe d'agents, de dire que telle société n'y est pas soumise.

Notre directeur a repéré les difficultés concernant les différents taux de cotisations de Transport. Il se rend au 2<sup>ème</sup> étage (ou "niveau Transport") et confie à plusieurs groupes d'agents le soin de suivre chacun les différents cas : les sociétés qui cotisent à un taux (par exemple) de 1.50 %, celles qui cotisent à 1 %, et celles qui n'y cotisent pas.

Ainsi, quand il en a eu besoin, il a créé des "groupes" au "niveau" où il voulait opérer.

**Exemple 1**: Certaines cotisations ne sont dues que si l'entreprise a plus de 20 salariés, par exemple : le Fnal en totalité. Si une société n'a pas franchi le seuil de 20 salariés elle n'y est pas soumise, donc ne cotise pas ; mais une autre société peut y être assujettie.

On disposera d'un niveau "Fnal totalité" (Notez que ce niveau est déjà créé dans le paramétrage de base livré avec le logiciel). A ce niveau, on estime que deux cas peuvent se présenter : soit que la société est soumise à cette cotisation, soit qu'elle est non soumise.

Attaché à ce niveau, on crée deux groupes, l'un "soumis", l'autre "non soumis".

**Exemple 2**: Les sociétés de plus de 9 salariés sont, dans certaines agglomérations, assujetties à une cotisation de transport. Cette cotisation varie selon la ville où est situé l'établissement employeur.

Ainsi, on crée un niveau "Transport". Ce niveau comprendra un ou plusieurs groupes. Chaque groupe sera particulièrement affecté à un taux spécifique à la ville correspondante. On créera aussi un groupe "non soumis", pour les entreprises non assujettie à cotisation de Transport.

Les niveaux et groupes se manipulent d'une part dans les Sociétés, et d'autre part dans les Retenues, ou ces notions sont des critères du paramétrage.

Les manipulations des groupes et niveaux dans les Sociétés sont abordés en détail au chapitre 2 de cet addendum.



lations des aroupes et niveaux dans les Retenues sont abordées en détail au chapitre 5 de cet addendum

Les manipu-





### **1.2.2 Gestion des A.T. en version multi-sociétés**

#### 1.2.2.1 Rappels sur les cotisations d'Accident du travail

Chaque entreprise verse à l'Urssaf une cotisation Accident du Travail correspondant à un "Risque". Le Risque est évalué par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie en fonction notamment de l'activité principale de l'entreprise (tarification "collective"). Par ailleurs, un taux national s'applique à tous les artistes du spectacle.

Aux Risques correspondent des Codes Risque. Pour chaque Code Risque, un taux de cotisation A.T. est fixé chaque année par arrêté et publié au Journal Officiel. La CRAM notifie les changements de taux éventuels aux entreprises en début d'année.

Le Code Risque, lui, étant un reflet de l'activité de l'entreprise, il ne change pas a priori.

#### 1.2.2.2 Gestion des AT dans sPAIEctacle

Les cotisations d'A.T. sont gérées par des retenues dont les taux et les codes risque sont déterminés dans les *Chiffres Clés généraux*. Tous les AT disponibles sont enregistrés dans les Chiffres clés généraux, qui constituent la liste des choix possibles.





### SPaiECTACLE

0	0	Consultation de salarié
1	4	Contrat Comptabilité Paies
Nom	DELAVEAU	Société La salle de spectacles 001 Matricule dea
t Civil	Prénom Nom naissance	Alexea Mr, Mme, Mile Madame Marié(e)
Eta	Adresse	12 rue André Messager Téléphone Portable
	Code postal Pays	75014 Ville Paris E-mail Nationalité Française
	Naissance le Séc. soc.	15/02/1975         I         Paris         Dépt         78         Pays           2 05 02 75 125 487 21         Congés Sp.         Titre de séjour
	Cat. salariale	Cas Général  Mutuelle (aucune) + 65 ans Retraité Fisc. étr.
<	Profession Type de contrat Accident du travail a Analytique	Artiste lyrique ALyr Artiste
1/1	e l'e l'e	(aucun) Annuler <> OK

#### Il est associé à chaque salarié

**un Type AT**, correspondant aux AT sélectionnés dans la fiche Société : Cas général, Artiste, et éventuellement Autre 1 et Autre 2.



Ces Types AT sont repris dans la paie, où ils sont encore modifiables (dans l'onglet Retenues)



Enfin, en fonction des données présentes dans la Fiche Paie, le calcul de paie aboutit à mettre en oeuvre (ou non) une des **Retenues Accident du travail** présentes dans le paramétrage.

Les retenues sont paramétrées en fonction de la législation applicable aux entreprises, avec les éléments spécifiques du calcul à effectuer (*base de salaire* à considérer, *fraction de base* à prendre en compte, etc.).

Elles servent également à indiquer quel pourcentage du Taux AT renseigné dans les Chiffres Clés doit s'appliquer, selon que le cas de paie ouvre ou non droit à une exonération partielle sur ce taux.



**sPAIEctacle Fichier** Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

### 2 Les particularités de la version multisociétés

Nous reprendrons ici également le principe de l'arborescence par les menus, en dissociant à chaque fois

- ce qui est identique à la version mono-société
- ce qui appelle des remarques par rapport à la mono-société
- ce qui est différent de la mono-société

### 2.1 Menu Fichier

#### 2.1.1 Nouveau fichier de données

Fonctionnalité identique à celle de la version mono-société

### 2.1.2 Ouvrir un fichier de données

Fonctionnalité identique à celle de la version mono-société

### 2.1.3 Sociétés

Lors du lancement de la commande Fichier - Sociétés, la Liste des sociétés apparaît.

Code	Raison sociale	Activité	Euro
CROI	CROISIERES PRODUCTION	Entrepreneur de spectacles	2002
001	La salle de spectacles	Entrepreneur de spectacles	2002
002	Le Cinéma de Papa	Production cinématographique	2002
EX	Société exemple	Edition de logiciels	2001
	Toute la technique	Prestataire technique spectacle	2002

Elle reprend 4 informations contenues dans les fiches des sociétés :

- Code société : valeur alphanumérique permettant d'attribuer un code spécifique à chaque société

- Raison sociale de chaque société
- Activité principale de chaque entreprise
- Euro : année de passage à l'Euro pour l'établissement des paies.

Les boutons en haut de page sont identiques à ceux des autres listes sauf :



*Ajouter :* bouton qui vous permet d'ajouter une société (comme pour ajouter un salarié, une paie etc.)



Les Listes liées sont

Ia liste des niveaux, pour les consulter, les modifier ou en ajouter la liste des niveaux pour les mêmes receibilités

✓ la liste des groupes avec les mêmes possibilités







sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide Effectuer une recherche simplifiée de Sociétés sur 4 critères pré-établis : Le Code société et la Raison sociale, mais également le libellé d'un Groupe et / ou celui d'un Code Risque AT sélectionné dans l'onglet paramétrage des sociétés sélectionnées. Vous pouvez imprimer : a ✓ les données des fiches sélectionnées : paramétrage des niveaux et groupes, et des données société, notamment ✓ la liste des sociétés telle quelle Vous pourrez aussi, comme dans les autres listes : effectuer des sélections de sociétés, manipuler des listes en mémoire, / modifier une ou des fiches société. consulter ou  $\infty$ éditer des états. accéder au traitement de texte et choisir de faire apparaître les différents champs disponibles qui vous seront proposés. Nous allons détailler la fiche Société onglet par onglet, comme si l'on ajoutait une nouvelle société au fichier de données. Le Paramétrage lié à la fiche société représente une étape importante. Ce sont les éléments qui vous permettront de différencier les règles de calcul des bulletins de salaires d'une société par rapport à une autre. Des paramètres seront constants, d'autres ne s'appliqueront qu'à une société.





💣 sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

#### 2.1.3.1 Société, onglet principal

La fiche Société se présente comme en version mono-société, à l'exception des zones A et B.

ſ	N		Caissos	Divers	Chiff	os clás	Paramétrage	Audi	ions
	~		caisses	Divers	- Cuur	es cies pi	arametrage	Audi	ens
aiso	on sociale	CROISIERE	SPRODUCTION				C	ode société	CR01
			Etabli	ssement	Siège social	Correspo	ondance		
	Adresse	39,r	ue du faubourg poi:	ssonnière					
	Code postal	7500	9 Ville P	ARIS					
	Téléphone	01 53	3 34 25 25	Téléco	pie 01 53 34	4 25 26			
	Siret	327 9	920 955 00017	Naf	923 A				
	Forme juridique		SARI		Activité	Entreprene	ur de spectacles		
	Convention colle	ctive	SYNDEAC	-		Lind epirelied	ar de spectacies		
	Signataire	Nom	HOPPENOT		Prénom (	iller	Oualité	gérapt	
	Contact	Nom	HOPPENOT		Mr. Mme. Mile	Monsieur		90.011	
		E-mail	spajectacle@gbs-	-lanaie fr			Télépho	1e	
_			spareotaole@gits	apare.m		_		~	_
	Banque	R.I.B.	Etab. Guich	et Compte	<u>Clé</u> Vi	rement N	° émetteur		
	Banque	R.I.B.			Vi	rement N	° émetteur	_	

Après avoir renseigné la Raison Sociale, vous noterez que les quatre premières pages de la fiche société se renseignent de manière identique à la version mono-société, comme expliqué dans le manuel de référence.

(A) Le code société est à renseigner au besoin. Il vous permet de "numéroter" et ainsi de trier l'affichage de votre liste de sociétés sur ce critère (alphanumérique). Il n'est pas obligatoire de le renseigner, sauf si vous souhaitez utiliser la fonction d'import.

(B) C'est en page Paramétrage que vous aurez à déterminer les critères de déclenchement des Retenues propres à chaque société (*cf. 2.1.3.5*).

Cette page présente les coordonnées administratives de la société. Il n'y a aucun mélange possible entre les renseignements d'une société et d'une autre. Notez que lors de la création d'une société, il vous faut renseigner la totalité des champs et des paramètres.





sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

#### 2.1.3.2 Société, onglet Caisses

Sont consignés ici les numéros d'immatriculation auprès des caisses spécifiques à la société.

ľ	Ca	isses Divers C	hiffres clés Paramétr	age Audiens
Rais	cR0ISIERES F	PRODUCTION		Code société CR01
es	Caisse	N* affiliation		
Attiliation aux caiss	AFDAS AGIRC ARRCO AUDIENS Chômage permanent CMB Conglés Spectacles CRCS Annecy Effort Construction FCAP FNAS Queures Sociales du Ciném	12345 123456 A123 801234567 12345 6789 a	(inutilisée) (inutilisée) (inutilisée) (inutilisée)	
Compta	Longueur des comptes Comptes salariés	Genéral 6 Analytique 6 Numéro Compte 421 Libellé écriture Net à paver	+ 0000 + Nom + Prénom	•
	Format d'export	Texte	Windows 🗧 Code jo	ournal od

Déterminez également les numéros de comptes de comptabilité que cette société utilise ainsi que les formats d'export comptable dont vous aurez besoin.

#### 2.1.3.3 Société, onglet Divers

Vous renseignez ici des spécificités comme, par exemple, le numéro de licence d'entrepreneur de spectacles ou le numéro de votre centre de versement Urssaf.





SPaiECTACLE

🔹 sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

#### 2.1.3.4 Société, onglet Chiffres-clés

Ce sont les chiffres-clés propres à la société. On y trouve l'historique de la durée hebdomadaire du travail et du montant de l'Aide RTT (Aubry 1).

4	Caisses	Divers	Chiffr	es clés P	aramétrage	Audier	IS
Raison sociale	CROISIERES PRODUCTION				Co	de société	CROI
5	Libellé		EUR	FRF	Valeur	Depuis le	
Durée du tra Aide RTT	ivail hebdomadaire				35,00	01/01/05	
Durée du	travail hebdomadaire	•	EUR	FRF	Valeur	Depuis le	
Durée du t	ravail mensuelle : 151,67 heures	× ▼			35,00	01/01/05	
				-11			

Le cas échéant, on renseignera ici également les chiffres clés "personnalisés" créés préalablement dans les Chiffres Clés généraux de la paie.

En effet, sPAIEctacle offre la possibilité de créer des chiffres clés pour gérer des particularités récurrentes d'une entreprise : par exemple, le montant de la valeur faciale des titres restaurant, et le montant de leur prise en charge par l'employeur. Dans ce cas, on déterminera une valeur pour chaque paramètre et un historique de ces valeurs.

#### 2.1.3.5 Société, onglet Paramétrage

La page se présente en deux parties, une partie *Affectation des groupes par niveau*, à gauche (A), et une partie *Accident du travail*, à droite (B).



*Cf. chapitre* 2.6.2 de cet addendum, Chiffres Clés, pour plus d'informations sur ces paramétrages.





**ś** sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

#### 2.1.3.5.1 Utilisation des niveaux et des groupes

C'est dans cette partie que pour chaque niveau vous déterminez le groupe qui sera actif pour la société.

Pour mémoire, nous avons vu précédemment que :

- un Niveau est une spécificité distinguant une entreprise d'une autre,
- un Groupe est l'ensemble des cotisations liées à ce niveau, à cette spécificité.

Reprenons les exemples que nous avons imaginé au début de ce manuel :

#### Exemple 1, le Fnal en totalité

Cette cotisation n'est due que par certaines entreprises. On disposera d'un niveau "Fnal totalité" (notez que ce niveau est déjà créé dans le paramétrage de base livré avec le logiciel). A ce niveau, on estime que deux cas peuvent se présenter : soit que la société est soumise à cette cotisation, soit qu'elle est non soumise.

Attaché à ce niveau, on a créé deux groupes, l'un "soumis", l'autre "non soumis".



✔ Ouvrir la fiche Société en Modification

 On sélectionne dans le tableau la ligne Niveau sur laquelle on souhaite intervenir

✓ Les listes déroulantes situées sous le tableau s'actualisent en conséquence

✓ On sélectionne dans la partie droite (colonne Groupe), le Groupe que l'on souhaite appliquer au niveau sélectionné.

 Cliquer sur le bouton OK pour enregistrer les modifications

#### Exemple 2, la cotisation de Transport

Cette cotisation est due ou non, et son taux varie selon la ville où est situé l'établissement employeur. Ainsi, on a créé un niveau "Transport" comprenant plusieurs groupes, autant



qu'il y a de cas de figure différents.

Dans notre exemple, on a imaginé que les sociétés pour lesquelles on travaille peuvent soit ne pas être assujetties à cette cotisation, soit y être assujetties au taux normal de 0,55%, ou 1%, ou 1,5%, ou 2,6%.

A chaque taux sera particulièrement affecté un groupe dont le nom reprend clairement le taux correspondant, ainsi qu'un groupe "non soumis", pour les entreprises non assujettie à la cotisation de Transport.



**sPAIEctacle Fichier** Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

#### Exemple 3, cotisation conventionnelle spécifique

Imaginons une cotisation imposée par la convention collective d'une entreprise. Cette cotisation ne concerne qu'une société en particulier parmi celles pour lesquelles on travaille. Il faut alors trouver un moyen de ne la paramétrer QUE pour cette entreprise. On va pour cela créer un niveau qui permettra de définir, pour chaque société, sa situation au regard de ce niveau.

Nous allons dans un premier temps créer le niveau que nous intitulerons "Cotisation spécifique". A ce niveau, on affectera deux groupes possibles, "soumis" et "non soumis".

••	Liste de toutes le	es sociétés	
Code	Raison see Liste des groupes	Activité	Euro
CROI	CROISIERES PRODUCTION	Entrepreneur de spectacles	2002
001	La salle de spectacles	Entrepreneur de spectacles	2002
002	Le Cinéma de Papa	Production cinématographique	2002
EX	Société exemple	Edition de logiciels	2001
		de contra contra de c	1

✓ Activer les menus Fichier - Société. La Liste des sociétés apparaît

✓ Cliquer sur le bouton Listes liées <sup>III</sup>, et sélectionner Liste des niveaux

🧕 🖯 🔵 🛛 Liste de tou	us les niveaux
(*) 🍋 🗓 🞜 🗏	) 🖏   👓 🍠   📇 🇴
Niveau	Groupe par défaut
AGIRC Cadre Perm	Non soumis
ARRCO Cadre Perm	Non soumis
ARRCO NC Perm	Non soumis
Audiens Art int	T1 10% - T2 20%
Audiens cadre int	50/50
Audiens cadre perm	50/50



La Liste des niveaux apparaît dans une nouvelle fenêtre. A chaque niveau est proposé un groupe par défaut, c'està-dire une réponse par défaut qui sera attribuée lorsque l'on ajoutera des nouvelles sociétés.

✓ Cliquer sur le bouton Ajouter, pour créer un nouveau niveau

Une fenêtre d'Ajout de niveau apparaît.

- ✓ Nommer ce niveau : Cotisation spécifique
- ✓ Nommer le groupe par défaut : non soumis

✓ Cliquer sur le bouton OK pour valider la création du niveau et attribuer le groupe "non soumis" à TOUTES les sociétés.

✓ Valider l'alerte correspondante par OK, ou cliquer sur Annuler pour retourner à la saisie

#### ✓ La liste des niveaux est mise à jour. Fermer la liste



La Liste des groupes apparaît. Elle reprend, sur 2 colonnes toutes les associations niveau / groupes enregistrées dans le fichier. Les fiches sont triées par niveau.

Cliquer sur Ajouter pour ajouter un nouveau groupe



- ✔ Sélectionner le niveau Cotisation spécifique
- ✓ Nommer le groupe : soumis
- ✓ Valider par OK. Le groupe est créé.



SPECTACLE

On aura ici compris que l'on peut créer autant de groupes que nécessaire "à l'intérieur" d'un niveau





**SPAIEctacle Fichier** Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

Nous allons maintenant attribuer le paramétrage à la société concernée.



✔ Ouvrir la fiche Société en page Paramétrage`

✓ Cliquer les lunettes pour passer la fiche en modification

✓ Sélectionner le niveau Cotisation spécifique

✓ Choisir dans la liste déroulante de droite (groupe) le groupe "soumis".

Les autres sociétés sont toutes paramétrées sur le groupes "non soumis". Au besoin, en ouvrir une à l'onglet Paramétrage pour vérifier le groupe sélectionné par défaut.

Lorsque ces manipulations sont effectuées, une partie du paramétrage est effectuée : en effet, les niveaux et groupes se manipulent d'une part dans les Sociétés, et d'autre part dans les Retenues, où ces notions sont des critères du paramétrage. On abordera plus loin dans ce manuel la création de la retenue spécifique.

#### Exemple 4, retraite complémentaire

Une société doit appliquer pour ses salariés non cadre permanents une répartition entre la part salariale et la part employeur de 50/50 alors que dans une autre société la répartition est de 40/60.



On pourra, pour traiter ce cas, créer un niveau "Audiens non cadre permanent" puis, créer un groupe à répartition 50/50 associé au niveau cité puis, un autre groupe à répartition 40/60.



Une fois le niveau et ses groupes créés, on affectera le groupe correspondant à la société.







💰 sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

#### 2.1.3.5.2 Sélection des Risques AT applicables

C'est également dans cette page que l'on attribue à la société les différents Code Risque applicables aux différents types de personnel.



#### (A) Type AT Cas Général

Le Code Risque qui doit apparaître ici est celui correspondant au Cas général de la société. Le taux qui est repris en-dessous, dans la zone grisée, est celui qui s'applique à l'exercice de paie en cours.

C'est l'AT choisi ici que l'on retrouve associé au *Type AT Cas général* des salariés et des paies de cette société.

Le cas échéant, et après avoir vérifié l'onglet AT des Chiffres Clés, on peut le modifier en tapant un autre Code Risque parmi ceux existant dans les Chiffres Clés.

#### **B** AT Artiste

Le Code Risque 923AC est associé au personnel artistique. Cet AT est celui qui sera affecté aux salariés et aux paies ayant le *Type AT Artiste*.

#### (c) AT Autre

Certaines sociétés ont deux Codes Risque (hors Artistes), le deuxième correspondant a un taux dit "Bureau" pour le personnel administratif. Cet AT est lié au *Type AT Autre 1* que l'on retrouve dans les salariés et paies de cette société. Ce taux pouvant varier d'une région à une autre (cf. Alsace - Moselle), vous indiquez dans chaque société le Risque AT Artiste qui lui correspond.





**sPAIEctacle Fichier** Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

#### 2.1.3.6 Société, onglet Audiens

Déterminez les "groupes de cotisants " Audiens propres à cette société. Pour cela, reportezvous aux " informations numériques " que vous transmet l'organisme en début d'année.

	-4		Caisse	s T I	Divers	Chiffre	s clés	Paramét	rage	Audie	ens
-		_				1	5 0.05		- age	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
Raison	sociale	CRO	ISIERES PRODU	CTION					Code s	ociété	CROI
S.	N* Etab.	N* Ce	ntre comptable	Type dé	compte						
eni	01	0100		Retraite pré	voyance	-					
E C				-	-						
ss x											
ā 🗸											
ta I				Retraite p	révoyance						
its	N" Etab.	N'	Catégorie p	professionnelle	Cat	t. salariale	м	utuelle	Retrai	te	
ig 🖷	01	001	Cadre	Int.	Cas	général					
÷	01	002	Cadre Non codro	Pen	m. Cas	general					
8	01	003	Non cadre	Pen	m Cas	général					
a)	01	005	Artiste	Int.	Cas	général					
G	01	006	Artiste	Int.	Fond	tionnaire					
อ											
9											
ŏ											
ъ×											
~									_	_	_
	01 🛟	Q	Cadre	¢ Int	. 🗘 Ca	s général	🗘 (i	ndifférent)	¢ (ind	L) 🛟	
	_										





sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

### 2.1.4 Fichier - Changer le mot de passe

	Mot de pass	e
-//	Ancien mot de passe	••••
t	Nouveau mot de passe	
	Confirmation du mot de passe	
		Annuler OK

Fonctionnalité identique à celle de la version mono-société. Comme pour la version mono-société, il s'agit du mot de passe d'accès au logiciel et non pas à une société.

### 2.1.5 Fichier - Utilisateurs

sPAIEctacle permet, en version multi-sociétés, d'attribuer aux utilisateurs référencés un identifiant et un mot de passe donnant accès à des sociétés déterminées pour lesquelles chacun aura accès à certaines fonctionnalités seulement.

Par exemple, l'administrateur du logiciel est "Marius". Il a toutes les autorisations, et en particulier celle de créer, supprimer et attribuer des autorisations aux autres utilisateurs. Il faut cocher la case Gestion des utilisateurs (A), et laisser l'option Toutes sociétés sélectionnée (Zone B, au-dessus de la liste des sociétés).

Les autres utilisateurs ont chacun des autorisations propres, pour une ou plusieurs sociétés déterminées. Ainsi, il est possible d'autoriser l'utilisateur "Sophie" à créer des salariés, des paies, et sortir des états récapitulatifs, et d'autoriser l'utilisateur "Nicolas" à créer et modifier les fiches des salariés seulement, pour ces mêmes sociétés. Enfin un troisième utilisateur "Aurore" aura toutes les autorisations sur une seule société.

Pour chaque utilisateur, sélectionnez les sociétés auxquelles il a accès en les cochant dans la liste (C).

Autorisations d'accès différenciées par ut	lisateur	
Utilisateurs		
n Marius Sophie Nicolas Aurore	NB : les modifications effectuées ne seront prises en compte que lors de la prochaine connexion Gestion = ajouter, modifier ou supprimer	Toutes sociétés     Sociétés sélectionnées :     Sociétés     Sociétés     Sociétés     Sociétés     Le Cinéma de Papa
Nicolas Mot de passe Gestion des utilisateurs	Autorisation d'accès suspendue	Societe exemple Toute la technique
Gestion des salares     Consulter paies     Ajouter et modifier pré-paies     Ajouter paies     Mortifier naies	Modimer sociétés  Ajouter, supprimer sociétés  Gestion des professions  Gestion des analytiques  Modifier le paramétrage	

Un utilisateur a les mêmes autorisations pour toutes les sociétés auxquelles il a accès. Si une personne doit avoir des privilèges différents pour des sociétés différentes, il faut alors créer 2 utilisateurs, chacun ayant ses propres autorisations.





SPaiECTACLE

Voir aussi

le chapitre

2.7.5 de

cet addendum pour

plus d'informations sur l'émission de la

DADS-U

**św. sPAIEctacle Fichier** Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

#### 2.1.6 Fichier - Préférences

Ce sont les préférences générales pour l'ensemble du logiciel. Certaines pages des préférences sont différentes de la version mono-société. Une page spécifique est ajoutée dans la version multi-sociétés, repérée par l'onglet Emetteur.

#### 2.1.6.1 Onglet principal et onglet Bulletin

Ces préférences sont identiques dans les deux versions.



Pour imprimer des modèles de bulletins de salaires différents ou pour faire apparaître des cumuls de bases différents d'une société à une autre, il vous faudra peut-être intervenir dans cette fenêtre avant de lancer la commande d'impression.

#### 2.1.6.2 Préférences, onglet Emetteur

Cette page propre à la version multi-sociétés sert à définir qui est l'émetteur des déclarations annuelles (DADS-U et DNA-CRC). L'émetteur réalise et transmet sous son identité (sous son propre SIRET) le fichier à l'organisme social destinataire (CRAM, Net entreprise, caisse de retraite...). Ce fichier comporte bien entendu toutes les informations de la société employeur.

Deux options sont possibles :

#### 1- Soit la société émettrice est créée dans sPAIEctacle.

Dans ce cas, il faut sélectionner la société. Deux options de sélection sont proposées :



✓ Saisir la Raison sociale ou le Code société dans la zone Société,

ou

✓ Cliquer sur le lien Société pour afficher la palette.

✓ Sélectionner ensuite la société parmi celles déjà enregistrées

✓ Valider en cliquant sur OK.

**2-Soit l'entreprise émettrice n'est pas créée dans le logiciel**, car ses paies ne sont pas traitées dans sPAIEctacle (cabinet comptable, par exemple).



✓ Cocher l'option Autre société

✔ Renseigner les différentes zones proposées

✓ Valider en cliquant sur OK.



SPaiECTACLE

🖕 🖕 sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

#### 2.1.6.3 Préférences, onglet Divers

sPAIEctacle permet aux utilisateurs de version multi-sociétés d'opter pour deux solutions concernant les agréments AEM : un n° d'agrément pour chaque société (option 1) ou un numéro unique pour toutes les sociétés (option 2).

#### - Option 1 : un numéro par société

1×	Caisses	Divers	Chiffres clés	Paramétrage	Audie	ns
aison sociale	DISIERES PRODUCTION			Co	de société	CROI
Paies en Euros à pa N* paie suivant Texte imprimé	rtir de Exercice	2002 🔹	_			
Report des co	ngés restants à prendre au 7500 (centre	de versement)				
Médecine du trava	I Intermittent	СМВ	Pe	ermanent (aucune	)	•
Attestation Assed	c Agrément AFM	E107 Nº 4	tun/ont 1	Règime retraite	IDDC	
Attestation Assed	ic Agrément AEM	E123 Nº s	ctacle N	751234	IRPS	
Attestation Assed Congés Spectacles Taxe sur les salaire	ic Agrément AEM Licence, label N° suivant s Scciété soum	E123 N° s Licence de spe 1 005 (ce n nise à la taxe sur les	suivant 1 ctacle N numéro doit être demar salaires	751234 dé à la caisse des Co	IRPS ngés Spectacle: es associations	s)

Dans ce cas, les manipulations sont les mêmes qu'en version mono-société :

Renseignez chaque numéro d'agrément dans l'onglet *Divers* de chaque fiche Société.

## - Option 2 : un numéro pour toutes les sociétés

Menu Fichier - Préférences - Onglet Divers



Vous allez saisir dans la zone *AEM* des *Préférences* votre numéro d'agrément, qui sera utilisé par toutes les sociétés de votre fichier.

Dans le cas où vous demanderiez un numéro d'agrément différencié pour une ou plusieurs sociétés, renseignez-les dans les fiches Société concernées. C'est ce numéro qui sera alors utilisé pour réaliser les AEM de ces sociétés.

### 2.1.7 Fichier - Maintenance

Menu permettant d'enregistrer votre numéro de série, etc. Cette fonctionnalité est identique à celle de la version mono-société.

### 2.1.8 Fichier - Sauvegarde... Fichier - Restauration...

Menus permettant d'effectuer les sauvegardes et de restaurer les sauvegardes. Ces fonctionnalités sont identiques à celles de la version mono-société. Nous rappellerons simplement ici que toutes les données des différentes sociétés sont enregistrées dans le même fichier. On sauvegarde et restaure en une même manipulation l'intégralité des données : données sociétés, salariés, paies, et paramétrage.





💰 sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

### 2.2 Menu Édition

L'ensemble des commandes est identique à celles décrites dans le manuel de référence.

### 2.3 Menu Sélection

L'ensemble des commandes est identique à celles décrites dans le manuel de référence.

### 2.4 Menu Salariés

L'ensemble des commandes du menu Salariés est concerné par des différences spécifiques à la version multi-sociétés.

Une de ces différences est constante : que ce soit en création, modification ou édition, il faudra associer au salarié (ou au groupe de salariés) choisi, le nom de la société à laquelle il(s) est (sont) attaché(s).

### 2.4.1 Menu Salariés - Ajouter un salarié



sPAIEctacle vous propose de saisir d'abord le nom du salarié, puis la Raison sociale (ou les premières lettres du nom de la société, ou le Code société) de la société dans laquelle vous inscrivez votre salarié. C'est la différence avec le chapitre Ajouter un salarié du manuel de référence. La totalité des champs de la fiche salarié est identique.

Pour plus d'informations, reportezvous au chapitre 4 du Manuel Référence, situé dans le CD Rom sPAIEctacle.

A noter : si la société n'existe pas encore, vous pouvez "basculer" en mode création de société en cliquant sur le mot <u>Société</u>. Si vous saisissez une liste de nouveaux salariés, le nom de la société est à renseigner lors de la première inscription.

Year	nashilia() Datas	
Com	ptabilite Pales	Man and
Société		Matricule
	Ajouter	
-	Consulter	Célibataire
-	Modifier	
-	Liste des sociétés	
_	Palette	ephone

Pour la seconde fiche salarié, vous pourrez rester en mode Ajout de salarié et en cliquant sur Fiche suivante (), sPAIEctacle vous propose par défaut d'inscrire le salarié suivant dans la même société. Confirmez en tabulant ou indiquez le nom de la société dans laquelle vous inscrivez ce salarié. Et ainsi de suite ...



💣 sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

### 2.4.2 Menu Salariés - Recherche de salariés

	Recherche de salariés
)	CROISIERES PRODUCTION     La salle de spectacies     Le Cinéma de Papa     Société exemple     Toute la technique
	Code postal     commençant par       Profession     commençant par       Type de contrat     est       Accident du travail     est       Analytique     commençant par
	Affichage du résultat    Affichage du résultat

(A) De la même manière que vous définissez les critères de recherche, il vous faudra choisir une société... si toutefois vous souhaitez rechercher des salariés en fonction de critères liés à la société, car vous pouvez lancer une recherche de salariés quelle que soit la société (option : Toutes les sociétés).

Pour plus d'informations, reportez-vous au chapitre 9.1 "Les recherches" du Manuel de référence.

### 2.4.3 Menu Salariés - Liste des salariés

Lorsque vous lancez la commande Liste des salariés, la liste de TOUS les salariés actifs inscrits dans sPAIEctacle s'affiche. Toutes sociétés confondues, les noms apparaissent par ordre alphabétique.

Société         Nom         Prénom           CROISIERES PRODUCTION         CATU-PINAULT         Adeline         Gérant           CROISIERES PRODUCTION         DELA VILL ARDIERE         Pierre Antoine         Directeut           La salle de pertacles         DELA VEL ARDIERE         Pierre Antoine         Directeut           CROISIERES PRODUCTION         DELA VEL ARDIERE         Pierre Antoine         Secréta           CROISIERES PRODUCTION         FENTROUCI         Financk         Secréta           Toute la technique         GAUSSOU         Minuel         Technici           CROISIERES PRODUCTION         GRANDCLERC         Auguste         Comptat           CROISIERES PRODUCTION         HANON DE KERVERS         Hervé         Artiste           Toute la technique         HEIRI         Françoise         Technici           Las alle de apetacles         HON HY         Fengolati         Artiste	La salle de spectacles ptabilité Le Cinéma de Papa Société exemple Toute la technique e 4210UF
La salie de spectacles         DELAYEAU         Alexea         Artiste           Toute la technique         DURANCEAU         Franck         Seréta           CROISERES PRODUCTION         FENTROUCI         Eliza Ruize         Seréta           Toute la technique         GAUSSOU         Manuel         Technici           CROISERES PRODUCTION         GRANDCLERC         Auguste         Comptat           CROISERES PRODUCTION         HAMON DE KERVERS         Hervé         Artiste           Toute la technique         HEINRI         Françoise         Technici           La salie de spectacles         HON HY         Feng Shuil         Artiste	rrique +210ELAVEAU e 421DUF
Toute la technique         DUR ANCEAU         Franck         Servita           CRDISERES PRODUCTION         FENTROUCH         Eliza Ruize         Servita           Drote la technique         GAUSSOU         Minuel         Technio           CRDISERES PRODUCTION         GRANDCLERC         Auguste         Comptat           CRDISERES PRODUCTION         HAHON DE LERVERS         Hervé         Artiste           Toute la technique         HEINRI         Françoise         Technio           La salled espectales         HON HY         Feig Shui         Artiste	e 421DUF
CR015/ERES PRODUCTION         FENTROUCI         Eliza Ruize         Secréta           Toute la technique         GAUSSOU         Manuel         Technio           CR015/ERES PRODUCTION         GRANDCLERC         Auguste         Comptate           CR015/ERES PRODUCTION         HAM0N DE KERVERS         Hervé         Arriste           Toute la technique         HEINRI         Françoise         Technioi           La salle de spectacles         HON HY         Feng Shui         Artiste	
Toute la technique         GAUSSOU         Manuel         Technici           CROISERES PRODUCTION         GRANDCLERC         Auguste         Comptate           CROISERES PRODUCTION         HAMON DE KERVERS         Hervá         Arriste           Toute la technique         HEINRI         Françoise         Technici           La salle de spectacles         HON HY         Fing Shui         Artiste	e 421000
CROISERES PRODUCTION         OR ANDCLERC         Auguste         Comptat           CROISERES PRODUCTION         HAHON DE KERVERS         Hervé         Artiste           Toute la technique         HEINRI         Françoise         Technioi           a salle de spectacles         HON HY         Feig Shuil         Artiste	n son 421GAM
CROISIERES PRODUCTION         HAMON DE KERVERS         Hervé         Artiste           Toute la technique         HENRI         Françoise         Technici           La salle de spectaoles         HON HY         Feng Shui         Artiste	e 421000
Toute la technique HENRI Françoise Technici La salle de spectacles HON HY Feng Shui Artiste	ramatique 421000
La salle de spectacles HON HY Feng Shui Artiste	n lumière 421HEF
	lusicien 421HONHY
La salle de spectacles MAHO Felix Artiste	lusicien 421MAH0
La salle de spectacles REGENT Marie Artiste	ramatique 421REGENT

Pour afficher les salariés par société, vous pouvez lancer la commande à partir de la liste déroulante située en haut à droite de la liste.

Vous pouvez effectuer ensuite des opérations à l'aide des boutons en haut de liste à partir de cette liste "générale". Par exemple :



Faire la paie ou recalculer la paie

Imprimer une Attestation Assedic, ou une Fiche individuelle etc.



SPECTACLE

En revanche, les fonctions d'impression de la Due, des Certificats Congés spectacles et Fnas sur préimprimés et la Paie multiple sont des opérations nécessitant obligatoirement de spécifier à quelle société ils sont attachés.











sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide 2.4.3.1.2 Import dans la société La salle de spectacles ✓ Dans sPAIEctacle, affichez la liste des salariés de la société La salle de spectacles ✓ Cliquez sur l'icône ↓ Import/Export et demandez Import Un écran d'alerte apparaît. Validez cette alerte. ✓ Dans le dialogue qui apparaît ensuite, sélectionnez votre fichier d'export et cliquez sur Ouvrir 000 Champs obligatoires ✓ Un nouveau dialogue apparaît, proposant Par défaut, c'est la société sélectionnée dans Champs non présents dans le fichier d'import de sélectionner la société dans laquelle im-+ Société La salle de spectacles la Liste des salariés porter les salariés sélectionnés. qui est proposée (ici La salle de spectacles). Il ✓ Valider en cliquant sur OK. est alors possible de (Annuler) OK sélectionner une autre société. La totalité des renseignements administratifs de vos salariés est importée dans cette société. 2.4.3.2 Notes sur les commandes accessibles à partir de la barre de boutons de la liste affichée 讙 Liste personnalisée Cette fonction, décrite dans le manuel de référence, est identique en version multi-sociétés. Notez toutefois que si vous souhaitez créer une liste spécifique de salariés, celle-ci peut se faire "à l'intérieur" d'une même société ou "à l'intérieur" de plusieurs sociétés. Ainsi, si vous créez une liste personnalisée nommée "Permanents administratifs", cette liste pourra regrouper les salariés permanents administratifs de toutes vos sociétés. Vous pouvez ensuite la filtrer en n'affichant que les salariés de la société choisie : utilisez pour cela la liste déroulante Société située en haut à droite de la Liste des salariés. - Créer une liste : même manipulation que le manuel de référence. Attention : commencez par sélectionner le ou les salariées que vous souhaitez voir apparaître dans la liste à créer à partir des salariés d'une même société. - Adjoindre à une liste : peut se faire à partir et vers une liste de salariés d'une même société ou de sociétés différentes. - Oter de la liste : Comme pour Adjoindre à une liste, vous pouvez utiliser cette commande à partir d'une liste regroupant des salariés d'une ou plusieurs sociétés. **1** Paie multiple Le logiciel ne permet pas la réalisation de paie multiple pour des salariés de sociétés différentes. Cette fonctionnalité n'est possible qu'à l'intérieur d'une même société. **1** Recalcul des paies, Paie sur liste manuelle, Paie sur liste automatique Aucune particularité liée à la version multi-sociétés. Voir le chapitre dans le manuel de référence.



趣



**ś sPAIEctacle** Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

### 2.5 Menu Paies

Les différences constantes sont du même ordre que celles décrites pour le menu Salariés.

### 2.5.1 Menu Paies - Ajouter une paie

sPAIEctacle vous invite d'abord à saisir le nom (ou les premières lettres du nom, ou le code) de la société à laquelle appartient le salarié à qui vous voulez ajouter une paie.



Hormis la sélection de la société, la saisie et le calcul de la paie ne comportent aucune différence par rapport au manuel référence.

Pour les commandes Recherche de paies et Liste des paies, les remarques sont du même ordre que celles décrites pour le menu Salariés ci-dessus.

# 2.5.1.1 Notes sur les commandes accessibles à partir de la barre de boutons de la liste affichée

#### Règlement des salaires : Impression des chèques, virement bancaire

Comme pour la paie multiple, le logiciel ne permet pas la réalisation de virement ou l'édition de chèques bancaires pour des paies de sociétés différentes.

Ces fonctionnalités ne sont possible qu'à l'intérieur d'une même société.



SPaiECTACLE

💣 sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

### 2.6 Menu Paramètres

#### 2.6.1 Menu Paramètres - Analytiques

Lorsque vous lancez la commande Paramètres - Analytiques, la liste de tous les analytiques créés pour TOUTES les sociétés s'affiche.

Société	Nom analytique	Compte ana.	Cat. analytique	Long métrage
CROISIERES PRODUCTION	Administration	Admin	Cas Général	
CROISIERES PRODUCTION	Création	Crea	Cas Général	
CROISIERES PRODUCTION	Diffusion	Diff	Cas Général	
Toute la technique	Presta Lumière	Lumière	Cas Général	
Toute la technique	Presta Son	Son	Cas Général	
Toute la technique	Presta Son & Iumière	SonLum	Cas Général	

Vous pouvez les filtrer avec la liste déroulante entourée ci-contre. Lorsque vous ajoutez des analytiques, ils doivent impérativement être associés à une seule société.

Si vous avez affiché au préalable une autre liste (salarié, paie etc.), c'est la société choisie dans cette liste qui sera affichée ici par défaut.

#### 2.6.2 Menu Paramètres - Professions

Ce sont les professions que vous avez créées, modifiées ou conservées dans le paramétrage de base. Elles sont utilisables pour toutes les sociétés.

		Code	Catégorie			Congés s	pectacles
Code	Profession	PCS	professionnelle	I/P	Abat.	Plafond	Depuis
ChOS	Chef opérateur son	353c	Cadre	Int.			
Choi	Choriste	354b	Artiste	Int.	20 %		
Coif	Coiffeur	465b	Non Cadre	Int.			
Coll	Collab. artist, mise en scène	353c	Cadre	Int.			
Comp	Comptable	543b	Non Cadre	CD1			
Cost	Costumier	637c	Non Cadre	Int.			
Crea	Créateur de costumes	353c	Cadre	Int.			
DiPh	Directeur de la photo	353c	Cadre	Int.			
DiPr	Directeur de production	353b	Cadre	Int.			
Elec	Electricien	6370	Non Cadre	Int.			
Em Ad	Employé administratif	543g	Non Cadre	CDI			
Em AdC	Employé administratif	461d	Agent Maitrise	CDI			
Ense	Ensemblier	465a	Cadre	Int.			
Gera	Gérant	233d	Cadre	CDI			

Si le paramétrage d'une même profession doit différer dans deux sociétés (catégorie professionnelles ou plafonds Congés Spectacles différents), il faut créer deux professions, chacune avec un code différent.



sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

### 2.6.3 Menu Paramètres - Rubriques de paie

Elles sont utilisables pour toutes les sociétés.

Un seul plan comptable est applicable à toutes les sociétés.

Si dans une société la rubrique "Jour" (par exemple) doit être associée à un numéro du plan comptable 641 100 alors que dans une autre société, il faudrait utiliser le compte 641 110, vous pouvez traiter ce cas en créant la rubrique de paie Jour associé au compte 641 100 avec tous ses paramètres spécifiques (plafond, valeur horaire, calcul automatique etc.) et créer une autre rubrique de paie identique portant le numéro de compte 641 110.

+	🔁 🗓 🌫 🗎 遂 🕬	_/   d	4					
Code	Rubrique	Soumis	Plafond	Heures	Jours	Base salaire utilisée	Imputation dans bases salaire	Compte Débit
CPm	ICCP maintien	×	(aucun)			Base indemnité CP		641200
Prea	Ind compensatrice de préavis	×	Mois	151,67	21,67	salaire de base	CP Pp CM	641200
CCP	Indem. comp. congés payés	×	(aucun)					641200
JNS	Indemnités IJSS non soumises		(aucun)					438700
JS	Indemnités IJSS soumises	×	(aucun)					641100
J10	Journée(s) de 10 heures	×	Jour	10,00	1,00		Ba CP Pp HS CM NT	641100
17	Journée(s) de 7 heures	×	Jour	7,00	1,00		Ba CP Pp HS CM NT	641100
18	Journée(s) de 8 heures	×	Jour	8,00	1,00		Ba CP Pp HS CM NT	641100
J8b	Journée(s) de 8 heures	×	Jour	8,00	1,00		Ba CP Pp HS CM TR	641110
1A10	Majoration à 10%	×	(aucun)			Base heures supp.	CP Pp CM	641100
1A25	Majoration à 25%	×	(aucun)			Base heures supp.	CP Pp CM	641100
Abo+	PEE Abondement Employeur		(aucun)				Ab	647000
Abo-	PEE Abondement Employeur reprise		(aucun)			Base Abondement PEE		647000

Vous les différencierez en leur attribuant un code rubrique différent. Vous utiliserez ainsi telle ou telle rubrique en fonction de la société pour laquelle vous établissez une paie. Néanmoins, ces deux rubriques resteront utilisables pour toutes les sociétés.

### 2.6.4 Menu Paramètres - Chiffres-clés

#### 2.6.4.1 Chiffres clés, onglet principal

Ce sont les chiffres-clés de la paie au sens large (plafond mensuel Urssaf, Smic horaire...) Ils sont donc communs à toutes les sociétés et n'appellent pas de remarque particulière en version multi-sociétés.

#### 2.6.4.2 Chiffres clés personnalisés

sPAIEctacle permet en outre la création de chiffres clés personnalisés par l'utilisateur. Ces chiffres clés sont alors accessibles pour toutes les sociétés. L'option "Personnaliser par société" permet de modifier la valeur du chiffre clé personnalisé dans chaque fiche société.



Par exemple, plusieurs sociétés, distribuent à leurs salariés des tickets restaurant. Nous avons créé un Chiffre clé personnalisé "Ticket restaurant Employeur" qui indique la part du ticket qui est prise en charge par l'employeur.

Cette valeur est différente dans chaque société.

L'option "Chiffre clé paramétrable dans chaque société" permet de faire varier cette valeur pour chaque société. Voir le manuel de référence, au chapitre 3.2 pour les principes

SP<sub>i</sub>ECTACLE

généraux des Chiffres clés personnalisés.



💣 sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

Dans la fiche Société, onglet Chiffres clés, on retrouve les chiffres clés société fournis dans le paramétrage de base (Durée hebdomadaire du travail et Aide RTT) ainsi que les chiffres clés personnalisés qui ont été différenciés par société.

0		Consulta	ation de so	ciete			
4	Caisses	Divers	Chiff	res clés	Paramétrage	Audiens	
ison sociale	Toute la technique				Co	ode société	
	Libellé		EUR	FRF	Valeur	Depuis le	
Durée du trav	ail hebdomadaire				35,00	01/01/05	
Tickets Resta	urant Employeur				4,00	01/01/06	
Tickets Res	taurant Employeur		FIR	EDE	Valeur	Depuis la	
Tickets Res	taurant Employeur	•	EUR	FRF	Valeur 2.85	Depuis le	
Tickets Res Chiffre clé Si aucune y	taurant Employeur personnalisé. aleur renseianée ioi. utilisatio	n des	EUR	FRF	Valeur 3,85 4,00	Depuis le 01/01/05 01/01/06	
Tickets Res Chiffre clé Si aucune v valeurs déf	taurant Employeur personnalisé. Jeur renseignée ioj, utilisatio inies dans l'onglet "Personnali	on des isés" des	EUR	FRF	Valeur 3,85 4,00	Depuis le 01/01/05 01/01/06	
Tickets Res Chiffre clé Si aucune v valeurs déf "Chiffres c besoin, cré	taurant Employeur personnalisé. aleur renseignée ioi, utilisatio lisé dans l'onglet 'Personnal és'' dans lequel vous pouvez, r r vos propres ohffres olés.	on des isés" des si X	EUR	FRF	Valeur 3,85 4,00	Depuis le 01/01/05 01/01/06	
Tickets Res Chiffre olé Si auoune v valeurs déf "Chiffres o besoin, crée	taurant Employeur personnalisé. aleur renseignée ioi, utilisatio inies dans l'onglet "Personnali dis" dans lequej vous pouvez, er vos propres chiffres olés.	⇒ on des isés" des si ¥	EUR	FRF	Valeur 3,85 4,00	Depuis le 01/01/05 01/01/06	

Le chiffre clé personnalisé "Ticket restaurant employeur" est alors modifiable dans chaque fiche société, dans l'onglet Chiffres clés.

#### 2.6.4.3 Chiffres clés, onglet A.T

Les *Chiffres Clés* contiennent un onglet AT dont le fonctionnement est similaire à celui de l'onglet principal. Ils fonctionnent à cet endroit comme en version mono-société : il s'agit d'une liste des A.T. disponibles. Les sociétés les utilisent dans leurs paramétrage pour calculer les retenues aux taux appropriés.

Il se peut qu'on ait 2 sociétés cotisant pour un même Code Risque à 2 taux différents. C'est le cas par exemple de l'AT Artiste :



Code Risque 923AC : taux national 1,33% (en 2006) Code Risque 923AC : taux en Alsace et Moselle, 1,60% (en 2006)

Auquel cas, on doit avoir une ligne Code Risque pour chaque, en modifiant de préférence le libellé pour les identifier plus facilement (ex : "Artistes nat." et "Artistes Alsace")



**SPaiECTACLE** 



SPaiECTACLE

**sPAIEctacle** Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

### 2.6.5 Menu Paramètres - Paramétrage de la paie

#### 2.6.5.1 Caisses

Ce sont les caisses utilisables par toutes les sociétés. Lorsqu'une retenue est créée, elle est obligatoirement associée à une caisse. Ainsi, la caisse Urssaf regroupera toutes les retenues liées à la caisse, bien entendu en différenciant les sociétés lorsque vous éditerez des états ou récapitulatifs de cotisations.



Il n'est pas obligatoire de créer une Urssaf par société ce qui nécessiterait la création de retenues spécifiques à chaque société... cela reste toutefois possible. Comme pour les rubriques de paie, les comptes comptables sont utilisés par toutes les sociétés.

#### 2.6.5.1.1 Reprise des informations de la Caisse dans les états récapitulatifs

Notez également que l'adresse saisie dans une caisse peut être reprise par ailleurs. C'est notamment le cas pour l'édition des Déclarations Unifiées de Cotisations Sociales (DUCS) ou de l'attestation Assedic des permanents. L'adresse enregistrée dans la caisse est reprise sur la déclaration.



Si vous devez effectuer des DUCS pour des caisses de nature identique mais géographiquement distinctes (par exemple, l'Urssaf de Loire Atlantique et l'Urssaf de Vendée) changez l'adresse dans la fiche Caisse avant d'éditer la déclaration destinée à chaque Urssaf.



G++!	5	Ac	ldendu	m Mul	ti-so	ciétés			
🧯 sF	PAIEctacle Fich	ier Edition	Sélection	Salariés	Paies	Paramètres	Etats	Fenêtres	Aide
2.6.5.2. Cette re "Fnal to	1 Exemp etenue n'est a talité" en dou	<b>le 1 : le Fn</b> applicable q uble cliquan	<b>al en tot</b> u'à certa t sur la r	alité ines soc etenue (	ciétés dans l	uniquemer a liste. (Voi	nt. Ouv ir page	/rez la fic e précéde	the retenue ente).
A D g	ans la dernié roupes créés	ère colonne à ce nivea	à droite u appara	, sélectio aît dans	onnez la fen	le niveau ' être au-des	'Fnal t ssous.	otalité". I	_a liste des
B C	ochez le gro	upe "soumi	s".						
		Particularit	Cons	ultation de	retenue		Re	tenue inactivée	Ì
	Nom retenue	FNAL Totalité		Caisse	URSSAF		•		
	Taux salarial	Та	ux employeur	0,400 %				_	
	Début d'application	01/01/02 Fin	d'application	Brut	en fonctio	on de Date de règ	lement	•	
	Fraction de la base	(totalité de la base	)	•					
	Type retenue	Cas général	•	Code DUCS	236D	FNAL TOTAL. SALAIRE	•		
	Cat. profession > Cadre > Non Cadre Artiste Artiste Artiste Artiste Artiste Artiste Artiste Artiste Pigiste	sonnelle > Catégy > Cas Géné > Dirigeant > CAP PO Ex- > Fonction > CAE	vrie salariale ral o naire	Statut > - 65 ans > + 65 ans > + 65 ans > Non retrai > Retraité > Intermitte > Permanen > Permanen > Fiscal. fra > Fiscal. étr	ent ité it CDI t CDD nçais anger	Cat. analytique	Fnal to Non s > Soum	talite oumis 	B B
	9/273					nnuler <-	)(->	ОК	) (

La retenue ne se déclenchera dans une paie que lorsque, dans l'onglet Paramétrage de la fiche société, le même niveau "Fnal totalité" sera défini comme "soumis".

-		Divers	1 Cilli	nes	cies	rarame		Audiens	
laison so	CROISIERES	PRODUCTION					Code soc	iété CRO	)
Niv	/eau	Groupe		lie	AT Cas	général	spectacle	923	AB
AGIR	C Cadre Perm	Non soumis				1.50 %	au 01/01/06	Section	01
ARRO	CO Cadre Perm	Non soumis						-	
Audi	ens Art int	T1 10% - T2 20%			AT Arts	ste	artistes	923	AC
Audie	ens cadre int	50/50		5		1,33 %	au 01/01/06	Section	02
Audie	ens cadre perm	50/50						_	_
Audie	ens NC/AM int	7,5/12,5			AT Auto	ne 1			
Audie	ens NC/AM perm	7,5/12,5						Section	_
Cons	eiller social	Non soumis							
Effor	t Construction	Non soumis			AT Auto	re 2			
Enal	totalite	Non soumis						Section	_
Enas	cocance	Non sources							
Form	ation	Afdas spect, -10 salariés							
Oeuv	res soc. Cinema	Non soumis			La saisie	e des AT, le	urs codes risqu	e et leurs taux	
Prévo	oyance Int	Obligatoire cadre			sierrect	ue dans l'or	iglet "All" des i	Chiffres Cles-	•
Prévo	oyance Perm	(aucun)							
Rédu	ction/Allégement	Réduc Fillon seule							
Taxe	Apprentissage	Soumis	¥.						
Taxe	Prevoyance 8%	Non soumis	1						
AG	IRC Cadre Perm	Non soumis	* ]						

Si une société n'a pas franchi le seuil de 20 salariés on ne sélectionnera pas "soumis" mais "non soumis" dans la fiche société ; la retenue ne se déclenchera pas dans les paies de cette société.

Plusieurs sociétés peuvent réunir ces conditions d'application. Ainsi, c'est la même retenue qui sera utilisée pour ces sociétés. **SPaiECTACLE** 



2.6.5.2.2

Cotisation spécifique

Effort Construction

Oeuvres soc. Cinema

Prévoyance Int

Prévoyance Perm

Taxe Apprentissage

Taxe Prevoyance 8%

23 -

Taxe sur Salaire

Transport

000

Groupe Niveau

In In

Niveau

Feap

Fnas

**Fnal totalite** 

Formation

SP<sub>i</sub>ECTACLE

sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide Exemple 2 : Le taux de Transport La société Croisières Production doit cotiser en Transport au taux de 2,60 % pour les salariés du régime général, et au taux de 1,82% (taux du régime général abattu de 30%) pour les artistes du spectacle. La société La salle de spectacles doit cotiser pour sa part à un taux de 1,6% pour le régime général et 1,12% pour ses artistes. Par souci de rationalisation du paramétrage, on va rassembler, pour chaque entreprise assujettie au transport les retenues des deux catégories (RG et Artistes) dans un même groupe. En effet, toutes les entreprises cotisant pour le transport à 2,60% pour le régime général cotiseront d'autre part à 1,82% pour leurs artistes, et toutes celles cotisant à 1,60% pour le régime général cotisent à 1,12% pour leurs artistes. Les retenues "RG" et "artistes" fonctionnent ici de pair. Avant de nous intéresser aux retenues, nous allons d'abord vérifier que le niveau et les groupes nécessaires sont bien créés. Vérification des niveaux et groupes Menu Fichier - Sociétés 1 Liste de tous les niveaux et sélection-✓ Cliquez sur l'icône Listes liées 🔁 🗓 🌫 🔜 🖏 👓 🏒 nez "Liste des Niveaux". Groupe par défaut non soumis Non soum is La liste apparaît : vérifiez que le niveau "Transport" Non soum is Non soum is a bien été créé. Non soumis Afdas spect. -10 salariés ✔ Si le niveau est présent, cliquez sur l'icône Liste Non soum is Obligatoire cadre liées 🛄 et choisissez "Liste des groupes" (aucun) Réduction/Allégement Réduc Fillon seule Si le niveau n'est pas présent, il faut le créer en Soumis Non soum is utilisant le bouton 🐺 Ajouter un niveau Non soumis Non soum is Dans la liste des groupes, vérifiez si les groupes correspondant à notre exemple existent déjà ou non. S'ils ne sont pas créés, cliquez sur Ajout de groupe Ajouter un groupe. 2,6% (Paris/Hauts de Seine) Transport • ✓ Nommez le premier groupe "2,6% (Paris/ Hauts de Seine)" et associez-le au niveau "Transport". ✓CliquezsurleboutonFichesuivante -> pour ajouter un nouveau groupe

> ✓ Nommez le second groupe "1,60%" (Le niveau "Transport" est normalement toujours sélectionné, sinon, sélectionnez-le)

Validez par OK.

Annuler <- ->

OK



**SPaiECTACLE** 

sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

Création des retenues

#### Menu Paramètres - Paramétrage de la paie - Retenues

 Créez (en insérant, dupliquant ou activant) la ou les retenues suivant les mêmes consignes que pour le Fnal en totalité décrit ci-dessus.

#### Retenue Transport 2,6% du régime général



**Retenue Transport Artistes 1,82%** 



Les deux retenues se déclencheront dans les paies concernées (en fonction des critères cochés dans les champs d'application) de la société Croisières production, pour laquelle vous avez choisi le groupe 2,6% dans le niveau Transport.

- Nom : Transport RG 2,6%
- Taux employeur : 2,60%

 Paramétrage de la dernière colonne à droite : - Activez le niveau Transport : La fenêtre fait apparaître les différents groupes existant. Vous constatez que les nouveaux groupes que vous avez créés "2,6% (Paris/ Hauts de Seine)" et "1,6%" s'affichent.

✓ Cochez le groupe "2,6% (Paris/Hauts de Seine)"

- Nom : Transport artiste (2.6% \* 70%)
- Taux employeur : 1,82%

✓ Paramétrage de la dernière colonne à droite :

- Sélectionnez le niveau
- Cochez le groupe "2,6% (Paris/Hauts de Seine)"



**S**PaiECTACLE

💰 sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide







💣 sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

#### 2.6.5.2.3 Le module de recherche de retenues

Ce module présente une particularité par rapport à la version mono-société. Nous y retrouvons les critères de recherche suivants : Société, Niveaux, Groupes.

Vous pouvez combiner ces critères aux champs d'application classiques ou les utiliser isolément.

	Recherche de retenues
Nor Cais	retenue commençant par se est égale à (indifférent)
hamp d'application	Date de fin     Date de règit.       Cat. profession.     (indifférent) •       Int. / Permanent     (indifférent) •       Cat. salariale     (indifférent) •       + 65 ans     (indifférent) •       Fisc. étranger     (indifférent) •       Société     Toutes les sociétés
Affi	au Fnal totalite Groupe (indifferent) hone soumis Soumis Liste ou consultation si moins de 1 fiche(s) trouvée(s) Liste Consultation utre recherche Chercher dans sélection Annuler OK

Par exemple, sélectionnez le niveau Fnal totalité et cliquez sur le bouton OK. Toutes les retenues dans lesquelles le niveau Fnal totalité est sélectionné seront trouvées par le module de recherche.



#### 2.6.5.3 Catégories Professionnelles

Ces catégories sont valables pour toutes les sociétés.

#### 2.6.5.4 Catégories Salariales - Mutuelles

Ces catégories sont valables pour toutes les sociétés.

#### 2.6.5.5 Catégories Analytiques

Ces catégories sont valables pour toutes les sociétés.

#### 2.6.5.6 Conventions collectives

Les conventions créées sont valables pour toutes les sociétés.



sPAIEctacle Fichier Edition Sélection Salariés Paies Paramètres Etats Fenêtres Aide

### 2.7 Menu États

L'ensemble des commandes du menu est concerné par la même différence par rapport à la version mono-société :



Pour procéder à l'édition :

- d'un récapitulatif de cotisations,
- des écritures comptables,
- du livre de paie,

(A)

- des entrées-sorties du personnel, il faut, lorsque la fenêtre apparaît, sélectionner dans la colonne de gauche, la société pour laquelle on souhaite éditer l'état.

Le reste des critères de choix (exercice, période, caisses, récapitulatif spécifique, analytique et rupture) est identique à la version mono-société.



Vous pouvez éditer simultanément des

états pour plusieurs sociétés : il suffit de cocher les différentes sociétés concernées dans la zone Sociétés.

S	D.F	C7	A	CI	F
5	aiL		/ 1		L







3

()



### Recommandations générales

Effectuez **TOUJOURS** une sauvegarde avant toute intervention particulière : mise à jour de version de votre logiciel, recalcul général des paies, modification importante du paramétrage.

Pour vous familiariser avec ces pratiques de niveau et de groupe, n'hésitez jamais à créer (par exemple) une société "test" sur laquelle vous pourrez essayer d'opérer telle distinction avec création de niveau et groupes appropriés.

Lorsque vous décidez de créer un niveau, prenez soin de réfléchir avant en vous posant les bonnes questions :

- ✓ Ce cas nécessite-t-il vraiment la création d'un groupe ? \*
- ✔ Comment nommer le niveau de façon à en retrouver facilement la fonction à l'avenir ?
- ✓ Idem pour le groupe par défaut...
- ✓ Idem pour les autres groupes...

Dans tous les cas, notez par écrit avant toutes modifications la liste des interventions que vous vous apprêtez à faire :

- Nom de niveau
- ✓ Nom de groupe
- Création de retenue
- ✔ Société concernée

\* C'est à dire, ne nécessite-t-il pas une distinction en terme de catégorie salariale voire professionnelle ?